



Séance du mercredi 25 septembre 2024

**Délibération n° 01\_2024\_098**

**Convention de mise à disposition de bâtiments de la Ville de Saint-Amand-Montrond :  
avenant n°1**

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REMPLEAANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	Excusée
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	Pouvoir à Philippe PERRICHON
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	
ORCENAI	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU	Pouvoir à Alain ANDRIAU
SAINT-AMAND-MONTROND	Madame Françoise GONNET	Pouvoir à Philippe MARME
	Monsieur Emmanuel RIOTTE	Pouvoir à Geoffroy CANTAT
	Madame Jacqueline CHAMPION	
	Monsieur Francis BLONDIEAU	
	Madame Florence COMBES	Pouvoir à Didier DEVASSINE
	Monsieur Geoffroy CANTAT	
	Madame Isabelle CHAPUT	Pouvoir à Sandrine KOSTADINOV
	Monsieur Raphaël FOSSET	Pouvoir à Francis BLONDIEAU
	Madame Sophie CUINIÈRES	
	Monsieur Lionel DELHOMME	Absente
	Madame Malika LACH-HAB	
Monsieur Didier DEVASSINE	Pouvoir à Jacqueline CHAMPION	
Madame Noura ANGLADE		
Monsieur Philippe MARME		
Madame Sandrine KOSTADINOV		
Madame Marie BLASQUEZ		
Monsieur Yves PURET		
Madame Sylvie OLIVIER		
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38  
Membres présents : 28  
Membres votants : 36

Secrétaire de séance : Madame Sylvie OLIVIER

Date de la convocation : 18 septembre 2024  
Date de l'affichage : 18 septembre 2024

Accusé de réception en préfecture  
018-200036135-20240925-01\_2024\_098-DE  
Date de télétransmission : 01/10/2024  
Date de réception préfecture : 01/10/2024

*Extrait du Registre des délibérations*

Séance du mercredi 25 septembre 2024

**Délibération n° 01\_2024\_098**

**Convention de mise à disposition de bâtiments de la Ville de Saint-Amand-Montrond :  
avenant n°1**

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu la délibération du 28 juin 2023 ;

vu la convention de mise à disposition de bâtiments du 26 mai 2023 ;

considérant que la provision mensuelle sur les charges relatives à l'eau et le gaz est supérieure à la facturation réelle ;

il convient d'établir un avenant n°1 (*joint à la synthèse*) afin de modifier l'article 4 de la convention relatif aux charges.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 (*ci-joint*) de la convention de mise à disposition de bâtiments avec la Ville de Saint-Amand-Montrond.**

---

Le Président

  
Daniel BÔNE

La secrétaire de séance

  
Sylvie OLIVIER

**AVENANT N°1**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BATIMENTS**

Entre les soussignés :

**La Ville de Saint-Amand-Montrond**, domiciliée 2 rue Philibert Audebrand, BP 196 à Saint-Amand-Montrond Cedex (18206), et représentée par Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire, en vertu des délégations données au maire par le Conseil municipal lors de la séance du 23 mai 2020, ci-après désignée « la Ville » ;

D'une part ;

Et **La Communauté de Communes Cœur de France**, représentée par Monsieur Daniel BÔNE, son Président, domiciliée à Saint-Amand-Montrond, 1 rue Philibert Audebrand à Saint-Amand-Montrond, en vertu d'une délibération du 11 juillet 2020, agissant en cette qualité, et dénommée ci-après « La Communauté de Communes ».

D'autre part ;

**Il est convenu ce qui suit :**

**ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ :**

Par une convention en date du 26 mai 2023, la Ville de Saint-Amand-Montrond loue à la Communauté de Communes Cœur de France, un bâtiment sis 1 rue Philibert Audebrand à Saint-Amand-Montrond, cadastré CE 181, à usage de bureaux ainsi qu'un garage sis 5 rue Philibert Audebrand à Saint-Amand-Montrond, cadastré CE 179.

La provision mensuelle sur les charges relatives à l'eau et le gaz étant supérieure à la facturation réelle, il convient de procéder par avenant à la modification de la clause liée à l'objet de la mise à disposition.

**ARTICLE 1 :**

L'article 4 intitulé «charges» de la convention de mise à disposition en date du 26 mai 2023 est modifié comme suit :

Les charges relatives à l'occupation du bien pour l'eau et le gaz seront à la charge de la Communauté de Communes Cœur de France.

Les charges d'électricité sont comprises dans le loyer.

Concernant les consommations d'eau et de gaz, une provision mensuelle sera consentie moyennant un acompte de 50 € TTC, qui sera mise en recouvrement par le service de gestion comptable, à compter du 1er janvier 2025.

Une régularisation sera effectuée en N+1 sur la base des factures payées par la Ville découlant des sous-compteurs mis en place pour la période de l'année N.

S'agissant de l'année 2024, une provision de 380 € TTC mensuelle a été mise en recouvrement de janvier à mai (1 900 €). Celle-ci fera l'objet d'une régularisation en début d'année 2025.

**ARTICLE 2 :**

Tous les autres articles de la convention initiale sont maintenus et font partie intégrante du présent avenant.

Saint-Amand-Montrond, le 08 Juillet 2024

Fait en deux exemplaires originaux

La Communauté de Communes Cœur de France

Le Président

**Daniel BONE**

La Ville de Saint Amand Montrond

Le Maire



**Emmanuel RIOTTE**